



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Stages obligatoires des élèves de seconde générale et technologique

Question écrite n° 18306

Texte de la question

M. Louis Boyard interroge Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les stages obligatoires des élèves de classe de seconde générale et technologique. Alors que la période de stage débute dans trois semaines, à peine 25 % des élèves auraient trouvé un stage d'après des sources syndicales qui se sont exprimés dans la presse. En effet, beaucoup d'élèves sont confrontés à d'importantes difficultés, en particulier ceux issus des lycées ruraux ou populaires. De manière générale, ces difficultés sont également renforcées par la concomitance de la période avec celle sur laquelle les étudiants font traditionnellement leurs stages. Et lorsque ces lycéens trouvent un stage, c'est souvent sans aucun rapport avec leurs centres d'intérêt ou projet professionnel. Cela est souvent le cas lorsque les familles ne disposent pas d'un réseau amical professionnel, comme le souligne Grégoire Ensel, président de la FCPE. Il lui demande si elle peut indiquer le pourcentage exact d'élèves de seconde n'ayant pas trouvé de stage pour cette année scolaire, ainsi que le pourcentage d'élèves exemptés par catégorie. Il souhaite par ailleurs savoir ce qu'elle entend faire face aux inégalités manifestement générées par ce dispositif mis en place par le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Louis Boyard](#)

Circonscription : Val-de-Marne (3^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18306

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : [Éducation et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juin 2024](#), page 4362

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)